

SOCIETE : 100 DEFIS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 50000 EUROS

SIEGE SOCIAL : LE BOURG

56170 HOEDIC

SIREN / SIRET : 922423546 00014

*Immatriculée auprès du RCS LORIENT
Identifiant SIRET du siège : 92242354600014*

PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIÉS

En date du 1^{er} octobre 2024

A l'adresse du siège social,

Les soussignés :

Monsieur Philippe DILÉ

Demeurant : Le Bourg – 56170 HOEDIC

Madame Sandrine DILÉ

Demeurant : Le Bourg – 56170 HOEDIC

I – PREAMBULE

Après avoir exposé :

1^o La société SARL « 100 DEFIS », a été créée le 21/12/2022, et a actuellement son siège social à l'adresse Le Bourg – 56170 HOEDIC.

Elle est actuellement immatriculée auprès du GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT sous le numéro de Siren 922423546.

2^o La société bénéficie d'un capital social actuellement fixé à **50 000 euros**, et est divisé en **50 parts sociales** dont les détenteurs sont listés ci-dessous :

Monsieur Philippe DILÉ

Propriétaire de 25 part(s)

Paraphes de tous les intervenants

DP

Madame Sandrine DILÉ

Propriétaire de 25 part(s)

Soit au total 50 part(s)

3° La société SARL « 100 DEFIS », est actuellement administrée par :

1- Monsieur Philippe DILÉ, Gérant nommé le 21/12/2022 pour une durée non limitée.

4° Qu'aux termes des statuts, les décisions collectives autres que celles ayant pour objet de statuer sur les comptes annuels sont prises, au choix de la gérance, soit en assemblée générale, soit par voie de consultation écrite, soit aux termes d'un acte, sous seing privé ou notarié, exprimant le consentement unanime de tous les associés.

I – ORDRE DU JOUR

- Etude du sujet

De la nomination d'un cogérant

- Pouvoir en vue des formalités

II – RESOLUTIONS

DÉCISION 1. Nomination de cogérance : Madame Sandrine DILÉ

L'assemblée des associés décide la nomination de Madame Sandrine DILÉ en sa qualité de co-gérante, à compter de ce jour.

Le Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

Cette décision aura pour conséquence, la production d'une annonce légale, faisant apparaître les nom et adresse du cogérant nommé.

Madame Sandrine DILÉ déclare accepter les fonctions de Co-Gérante qui viennent de lui être confiées. Elle affirme n'exercer aucune autre fonction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société commerciale. Puis remercie les associés de la confiance ainsi témoignée.

La rémunération de gérance sera fixée ultérieurement. Il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs et dans la limite des frais en lien avec l'objet social.

Paraphes de tous les intervenants

DS

Madame Sandrine DILÉ exercera ses fonctions de cogérance avec Monsieur Philippe DILÉ, gérant antérieurement nommé.

DÉCISION 2. Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

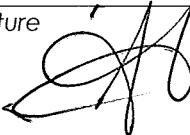
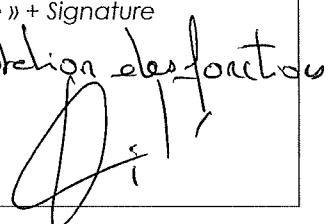
Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Philippe DILÉ, et au cabinet ADAERIS EXPERTISE COMPTABLE ayant son siège social à ANGERS (49100), 9 Place de la Laiterie, porteurs d'une copie, ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, et notamment auprès d'un journal d'annonces légales (avec publication des noms et adresse du gérant nommé), du Centre des Formalités des Entreprises, du Greffe du Tribunal de Commerce, et le cas échéant : les services fiscaux, le service de l'enregistrement, ou de tous autres tiers concernés par les décisions ci-dessus adoptées.

La gérance se chargera de porter le présent acte sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

Fait à HOEDIC

Le **1^{er} octobre 2024**

Signatures

Monsieur Philippe DILÉ,	Signature 
Madame Sandrine DILÉ	Mention à recopier : « bon pour acceptation des fonctions de co-gérance » + Signature <i>Bon pour acceptation des fonctions de co-gérance.</i> 

Paraphes de tous les intervenants

DP
DS